

# INVESTIR DANS LE SECTEUR BETAIL - VIANDE AU BURKINA FASO

## VISION DU GOUVERNEMENT :

A l'horizon 2025, le Burkina Faso dispose d'un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organisent de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribuent davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè

## POTENTIEL DU SECTEUR

- Accroissement de l'effectif des bovins, des petits ruminants et des volailles respectivement de 6,1%, 13,9% et 7,2%, de 2015 à 2019
- Part contributive de l'élevage à la création de la richesse nationale: 2,9% en 2019
- 82,4% des ménages ruraux pratiquent l'élevage d'animaux
- Existence d'une grande marge d'amélioration de la productivité
- Existence d'un cheptel diversifié et numériquement important

## CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso
- Loi n°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques au Burkina Faso
- Loi n°048-2017/AN du 16 novembre 2017 portant code de santé animale et de santé publique vétérinaire
- Loi 037-2012/AN du 11 octobre 2012 portant réglementation de l'amélioration génétique du cheptel au Burkina Faso
- Loi 034-2002/AN du 14 novembre 2002 relatif au pastoralisme au Burkina Faso

## OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

- Construction d'abattoirs frigorifiques
- Transport frigorifique
- Installation d'unités de transformation des produits et sous-produits de l'élevage
- Production d'aliments pour bétail
- Mise en place d'infrastructures de stockage de viande
- Mise en place d'unités de traitement de cuirs et peaux

